



Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 31 mai 2016

Par suite d'une convocation en date du 26 mai 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis en Mairie le mardi 31 mai 2016 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Monsieur Thierry DONRAULT (pouvoir donné à Madame Carole SIMON), Monsieur Gérard REGNAULD (pouvoir donné à Monsieur Michel VALTER) et Monsieur Olivier KARAS (pouvoir donné à Monsieur Jacques ROUSSEAU)

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Émilie HAUMONT.

L'ordre est le suivant :

- **Création de poste ;**
- **Subventions exceptionnelles Gym Enfants et Badminton ;**
- **Révision de loyers ;**
- **Tarification et règlement du périscolaire ;**
- **Questions diverses.**

Création de poste :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un le Contrat Unique d'Insertion arrive à son terme.

Par conséquent, il propose de lancer une procédure de création d'emploi dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion à compter de la prochaine rentrée des classes.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de douze mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Agent Polyvalent dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion ».

Il est précisé que la durée de ce contrat sera de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention, et que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire et les sommes nécessaires seront inscrites au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Subventions exceptionnelles Gym Enfants et Badminton :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention du Président de la section Badminton de l'Éveil de Recy Saint Martin, afin de pouvoir équilibrer le budget nécessaire à l'organisation de la 11^{ème} Randonnée Gourmande que l'association organise.

Une demande de subvention émanant de la section Gym Enfants de l'Éveil de Recy Saint Martin a également été reçue afin de couvrir les frais supplémentaires liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et plus particulièrement pour l'accompagnement des enfants de l'école vers la Salle des Sports Pierre ARNOULD.

La section Badminton sollicite une subvention de 400 €, correspondant au frais de location de sanitaires.

La section Gym Enfants sollicite une subvention de 600 €, pour couvrir les frais d'accompagnement et d'encadrement des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCORDE** à l'unanimité le versement de ces subventions exceptionnelles.

Révision de loyers :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'appliquer une revalorisation de loyer pour les logements sis au 36 Route de Louvois et au 6 rue des Tournelles.

Il précise que la révision de ces loyers est basée sur l'indice de référence des loyers du **1^{er} trimestre**, ce qui représente une variation de **0,05 %**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la revalorisation des loyers et que cette augmentation entre en vigueur à compter du **1^{er} Juin 2016**.

Tarification et règlement du périscolaire :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le règlement de la garderie périscolaire et notamment pour ce qui concerne l'accueil du mercredi et la tarification de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Par conséquent, les horaires d'accueil pour le mercredi sont de 7 h 45 à 8 h 20. L'accueil de 12 h 00 à 12 h 15 est supprimé.

De plus, la tarification des activités périscolaires, pour les élèves de l'élémentaire, sera prise en compte dès la fin de la classe, soit dès 15 h 45, dans un souci d'équité avec les enfants de la maternelle pour lesquels les NAP sont facturées à partir de cette heure.

Ensuite, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider du prix des repas de la cantine, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la société API, prestataire pour la livraison des repas pour la cantine périscolaire, a fait part d'une actualisation tarifaire annuelle à hauteur de 1 %.

Il propose de répercuter cette hausse sur le prix des repas de la cantine scolaire.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** :

Pour la garderie :

- d'apporter les modifications au règlement intérieur de la garderie périscolaire en modifiant les horaires d'accueil du mercredi ;
- d'appliquer la facturation à tous les élèves fréquentant les Nouvelles Activités Périscolaire dès 15 h 45.

Pour la cantine, d'appliquer l'augmentation de 1 % à compter du 1^{er} septembre 2016 et de fixer les prix des repas comme suit :

- le prix du repas tarif abonnement à : **5,00 €**
- le prix du repas du ticket occasionnel à : **5,45 €**
- le prix du repas pour les agents et enseignants : **3,92 €**

QUESTIONS DIVERSES

Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre du programme de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, destiné à faciliter le déplacement de personnes à mobilité réduite (PMR), l'accès à la Mairie va être réaménagé.

Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement dont les travaux devraient débuter au cours du troisième trimestre 2016.

Le coût des travaux est estimé à 36 000 € (hors maîtrise d'œuvre).

Interphone école

Carole SIMON rapporte au Conseil Municipal qu'il va être installé dans les prochaines semaines un visiophone afin de pouvoir contrôler visuellement les entrées à l'école.

Elle précise que l'école est déjà fermée la journée, et ce, depuis plusieurs années, et que cela est rassurant pour les institutrices et les parents.

Le coût d'installation de ce visiophone est d'environ 6 000 € comprenant une platine de rue et 3 écrans de contrôle.

Acoustique Salle des Fêtes Maurice SIMON et Salle Orange

Monsieur le Maire rapporte aux membres que des travaux d'acoustique de la scène de la Salle des Fêtes Maurice SIMON et de la Salle Orange vont avoir lieu prochainement par la pose de plafonds isophoniques. Le plafond de la scène de la Salle des Fêtes Maurice SIMON sera équipé d'un éclairage de type LED.

Le coût de ces travaux est estimé à 8 600 €

Terrains de tennis

Des travaux d'entretien des terrains de tennis vous avoir lieu dans les prochains jours, en fonction de la météo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

A Recy, le 31 mai 2016.

Le Maire,
Michel VALTER